



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

Commande publique – marché public

**DECISION DU MAIRE N° 2022-143 du 20/12/2022**  
**Marché de service d'assurances de moins de 25000 € H.T.**  
**MAPA – Attribution**

Le maire de Saint-Augustin,  
Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-050 en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la 2022-088 du 07/09/2022 relative au lancement de la consultation pour un marché de service d'assurances de moins de 25000 € H.T. et l'avis d'appel public à concurrence publié le 02/12/2022,  
Vu l'offre unique de la S.M.A.C.L. domiciliée 141 avenue Salvador ALLENDE – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9 qui répond au cahier des charges prévu,

DECIDE :

- De retenir la S.M.A.C.L. domiciliée 141 avenue Salvador ALLENDE – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9 comme assureur à compter du 01/01/2023 selon les conditions suivantes :
  - o Lot 1 : assurance « dommages aux biens et risques annexes » sans franchise : 4 376.93 € par an
  - o Lot 2 : assurance « responsabilités et risques annexes » sans franchise : 1 824.92 € par an
  - o Lot 3 : assurance « flotte automobile et risques annexes » sans franchise : 2 914.00 € par an
  - o Lot 4 : assurance « protection juridique des agents et des élus » : 879.84 € par an

Le Maire soussigné certifie  
le caractère exécutoire  
de la présente décision reçue  
à la Préfecture le 20-12-2022  
et affichée le 21-12-2022

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
G. PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20221220-2022\_143DEC  
Reçu le 20-12-2022